



## Editorial - Jean Smith - Président CDOS 35

Incontestablement le CDOS 35 lors de sa dernière AG a vécu des moments très intenses. Comme il l'avait annoncé depuis 3 ans, Serge Brunet a quitté la présidence de l'association après 5 mandats consécutifs. Il est facile d'imaginer le rôle essentiel qu'il a joué dans la reconnaissance, le rayonnement et la professionnalisation du CDOS.

Grâce à lui et à son travail quotidien, le CDOS est devenu LE partenaire incontournable des services de l'Etat et du Conseil Général et il a su convaincre, il y a presque 20 ans, les élus du département de la nécessité de créer la Maison Départementale des Sports, outil indispensable au développement du mouvement sportif départemental. Sachant anticiper l'évolution des territoires (pays, communautés de communes) et la nécessaire mutualisation entre les CROS et les CDOS voisins (interrégion Nord-Ouest), Serge a non seulement été un novateur éclairé mais aussi et surtout un meneur d'hommes et un grand dirigeant.

Vous comprendrez aisément que succéder à Serge Brunet n'est pas une tâche aisée car il faut non seulement maintenir le rang et la place du CDOS mais si possible développer encore notre association. Et cela, à un moment où l'Etat réduit ses services (RGPP), où le Conseil Général se déconcentre avec la mise en place des agences territoriales, et où apparaît à l'horizon 2014 une réforme importante de l'ensemble des collectivités territoriales (rapport Balladur).

L'équipe élue le 11 février est consciente de la tâche à accomplir et ne manque ni de compétences ni d'enthousiasme. Chaque membre du comité directeur sera délégué d'une mission et d'une responsabilité particulière au service de la collectivité.

Il reste pourtant à garder à l'esprit 2 éléments essentiels pour espérer réussir : privilégier en toute circonstance l'intérêt général de l'association et maintenir, par delà les événements et les diverses pressions, l'unité du mouvement sportif départemental.

Si ces 2 conditions sont remplies, le nouveau comité directeur continuera à progresser dans la voie tracée depuis plus de 20 ans. Personnellement, je m'y engage avec beaucoup de détermination et d'optimisme.



### N°82 - Mars 2009

Edito	p.1
Comité Directeur	p.2 - 3
Colloque	p.4
Soirée MAIF	p.4
Echange Franco-Allemand	p.4
Avenant C.C.N.S	p.5
Frais de transport	p.6

### Les acteurs institutionnels du sport en Ille-et-Vilaine



## Le Bureau Directeur

### Jean SMITH - 72 ans

Retraité de Jeunesse et Sports, il a enseigné l'EPS avant de devenir DTN de tir à l'arc pendant 8 ans puis directeur du CNOSF de 1978 à 1994 et responsable de la compétition à la Coupe du Monde de football de 1994 à 1998. Coopté au CDOS d'Ille-et-Vilaine en 2000, élu depuis 2001 en charge du secrétariat général, il devient le 4<sup>ème</sup> président de l'association.

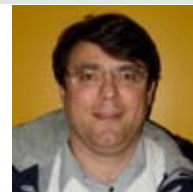


### Marcel DULONG - 67 ans

Retraité de l'Education Nationale, ancien prof d'EPS, il préside le Comité départemental de handball depuis 1998. Membre du CDOS depuis 2001, il devient vice-président pour les 4 années à venir. Il siège dans les commissions sport et territoires et sport scolaire.

### Hervé HUARD - 44 ans

Ingénieur informaticien, il est membre du Comité départemental de judo et secrétaire général de la Ligue de Bretagne. Elu au CDOS lors de l'AG 2008, il devient lors de ce mandat, vice-président. Il anime la commission sport et territoires et assure le suivi de la Maison des Sports.



### Louis LOUAPRE - 60 ans

Ancien instituteur, il est membre du Comité départemental de l'UGSEL et président du Comité d'Ille-et-Vilaine des offices des sports. Elu du CDOS depuis 1999, il assure la fonction de trésorier général depuis 2005. Il s'implique au sein des commissions sport et territoires et Maison des Sports du CDOS.

### Xavier COM - 63 ans

Retraité de France Telecom, il est à la tête du Comité départemental de tennis depuis 2008. Récemment élu au CROS de Bretagne, il entame son 3<sup>ème</sup> mandat au CDOS d'Ille-et-Vilaine avec de nouvelles responsabilités puisqu'il a en charge le secrétariat général.

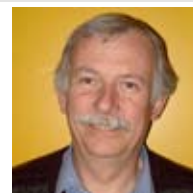


### Guy DESPRES - 58 ans

Chef d'établissement à la retraite, il a pratiqué le football jusqu'en 2003 et entraîné une dizaine d'années les jeunes de son club des Cadets de Martigné-Ferchaud. Membre du comité de direction du District de football, nouveau venu au CDOS, il est le secrétaire adjoint et il s'implique dans les commissions formation, sport scolaire et Maison des Sports.

### Alain BOUGEARD - 56 ans

Professeur des écoles, il est aussi président du comité régional UFOLEP, membre du comité directeur de l'UFOLEP nationale, et tout nouveau président de l'UFOLEP 35. Membre du CDOS depuis 2001, il entre au bureau directeur et pilote les groupes de travail environnement du sport et sports de nature.



### Christophe HERVE - 38 ans

Directeur associatif, il pratique le sauvetage et le secourisme à l'association des secouristes de la Côte d'Emeraude. Officiel régional de sauvetage côtier sportif, entraîneur de sauvetage et moniteur fédéral, il est responsable de la branche sportive au Comité 35 de sauvetage et de secourisme et vice-président de la Ligue de Bretagne. Il entame son premier mandat au CDOS comme responsable de la commission communication/promotion/marketing et participe aux travaux du bureau directeur et des commissions sport santé et sport senior.

## Les membres

### Laurence PROU - 41 ans

Enseignante en Education Physique et Sportive, elle est la directrice de l'UNSS départemental. Elle a rejoint l'équipe du CDOS pour œuvrer au sein des commissions communication/promotion/marketing, jeunes et sport scolaire. Elle est la seule femme élue au comité directeur de l'association.



**Patrick BERNARD - 51 ans**

Directeur du centre nautique du Yacht Club de St Lunaire, il est élu au Comité départemental de voile où il assure le poste de trésorier. Nouveau venu au CDOS, il travaille sur le dossier sport et territoires.

**Serge BRUNET - 57 ans**

Directeur de piscine, il est membre du CDOS depuis 24 ans, en a été le président pendant 20 ans et il entame sa 7<sup>ème</sup> olympiade au sein de l'association. Il siège au sein du comité directeur du Conseil National des CROS et des CDOS et il est responsable de l'interrégion nord-ouest des CROS et des CDOS.

**Frédéric FONTAINE - 38 ans**

Ingénieur, il est le benjamin de l'équipe. Président du club de rugby du CJF St Malo, il est également vice-président du Comité départemental de rugby. Il vient d'intégrer le CDOS où il participe aux discussions sur le sport et les territoires.

**Marc GARAGNON - 47 ans**

Consultant en informatique, il préside le club de volley-ball de Liffré depuis 2 ans où il est aussi joueur et entraîne les jeunes. Il siège à la Ligue de Bretagne et au Comité 35 de volley-ball. Il fait son entrée au CDOS en participant au groupe de travail de la commission communication/promotion/marketing.

**Jacques GAROT - 61 ans**

Retraité de l'Education Nationale, il a tour à tour pratiqué l'athlétisme, le football puis le handball. Responsable de la section handball de l'AL Cancale depuis 1982, il est aussi trésorier de l'USEP d'Ille-et-Vilaine, membre de la commission jeunes du comité 35 de handball, membre de la commission d'organisation des compétitions à la ligue de Bretagne de handball. Au CDOS depuis 2005, il fait partie, entre autres, pour ce nouveau mandat, des commissions sport et territoires, accompagnement éducatif et sport scolaire.

**Régis LAVIOLETTE - 62 ans**

Retraité, il est secrétaire général de la Ligue de Bretagne et membre du Comité départemental de pétanque, il est aussi joueur au CO Pacé, arbitre et responsable des éducateurs. Il siège à la commission sport en entreprise du CROS Bretagne et découvre le CDOS en s'engageant au sein de la commission sport et territoires et de la commission jeunes.

**Christian LE DIGARHER - 57 ans**

Ancien ingénieur chez Peugeot-Citroën, il pratique l'athlétisme depuis 1987 en compétition. Licencié au club de PSA Peugeot-Citroën Rennes dont il fut le président de 2000 à 2006, il est le secrétaire du Comité 35 d'athlétisme et secrétaire général de la Ligue de Bretagne. Il est en outre membre de la commission sport en entreprise de la Fédération Française Athlétisme et arrive au CDOS pour s'investir auprès de la communication/promotion/marketing.

**Jean-Pierre LEFEVRE - 65 ans**

Retraité de l'Education Nationale, il préside la section basket-ball du CPB Cleunay depuis 12 ans. Après avoir été joueur de basket jusque dans les années 80, il s'adonne désormais à l'arbitrage et plus particulièrement à l'arbitrage handisport. Membre du Comité départemental de basket-ball depuis plus de 20 ans, il fait ses premiers pas au CDOS dans la commission sport et handicap et représente l'association à la commission départementale de la sécurité routière.

**Jacques SORIEUX - 55 ans**

Technicien de recherche et de formation à l'Université de Rennes 1, il est arbitre national et juge arbitre 3<sup>ème</sup> degré de tennis de table. Entré depuis 28 ans au comité directeur du comité départemental d'Ille-et-Vilaine de sa discipline qu'il préside depuis 2004, il est également secrétaire général de la Ligue de Bretagne depuis 2008. Il fait ses premières armes au CDOS au sein des commissions communication/promotion/marketing, sport senior et Maison des Sports.



Delphine Savey, présidente de la commission «Jeunes», ainsi qu'un représentant du CROS de Bretagne assistent aux réunions du Comité Directeur du CDOS, à titre consultatif.

L'Université de Rennes 2 en collaboration avec le Conseil de l'Europe organise le colloque International Ethique et Sport en Europe du 15 au 17 avril 2009. L'événement rassemblera des intervenants tels que des personnalités politiques, scientifiques, des chercheurs ainsi que des professionnels du secteur réunis autour de la thématique « Ethique et Sport en Europe ».

Dans le but de **démocratiser l'accès aux savoirs**, le Colloque Ethique et Sport en Europe propose des **prix accessibles à tous ...**

**Prix Etudiant** : Gratuit (sur présentation de la carte étudiant)

**Prix Grand Public** : 2 euros

**Plus d'infos sur le site internet :**

[www.ethiqueetsporteneurope.org](http://www.ethiqueetsporteneurope.org)



**Le Comité National Olympique et Sportif Français et son partenaire allemand, la Deutsche Sportjugend organisent un cours de langue franco-allemand avec activités sportives et culturelles sous l'égide franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).**

La première partie du stage se déroulera en France à Jumièges près de Rouen du 12 au 19 juillet 2009, la deuxième partie en Allemagne à Hinsbeck près de Mönchengladbach du 19 au 26 juillet 2009 (transfert en autocar pour Hinsbeck) le 19 juillet.

Ces cours s'adressent aux jeunes licenciés dans une association sportive, âgés entre 14 et 16 ans (années 1993 à 1995) qui ont 2 ans d'apprentissage de la langue allemande et qui ont envie d'apprendre l'allemand avec des Allemands de leur âge en utilisant la méthode « tandem ». Les cours seront encadrés par deux enseignants francophones et deux enseignants germanophones. Au programme du séjour, 5 heures de cours par jour, pratique d'activités sportives (tir à l'arc, VTT, golf, sports collectifs, piscine, canoë, planche à voile), soirées (bowling, cinéma, jeux, disco ...)

Une participation de 410 € est destinée à couvrir les frais d'hébergement et de restauration, les cours, les excursions.

**Préinscription possible auprès du CDOS 35 avant le 27 mars.**

Le CDOS 35, en collaboration avec Profession Sport 35 en partenariat avec la MAIF, organise une réunion d'information sur la thématique « responsabilités et assurances ».

**La réunion aura lieu le jeudi 2 avril 2009, salle n°4, à la Maison Départementale des Sports à Rennes, de 18h30 à 20h30 et sera animée par un juriste de la mutuelle.**

Au programme de la soirée :

- Les notions de responsabilité (civile, pénale et administrative) de l'association en tant qu'organisatrice d'activités, de manifestations ...
- Les responsabilités en matière d'occupation des locaux (locaux municipaux, salle de réunion ...),
- La responsabilité de l'association du fait et à l'égard de ses éventuels salariés et sa responsabilité à l'égard de ses adhérents,
- La responsabilité du fait de l'association du fait des biens lui appartenant, loués ou mis à sa disposition et la protection de ses biens,
- L'utilisation des véhicules personnels pour le compte de l'association,
- La protection de l'association et de ses adhérents (obligations légales d'assurance, points de vigilance, les différentes garanties d'un contrat d'assurance ...),

Inscription auprès du CDOS 35 avant le 23 mars 2009 par téléphone au 02 99 54 67 85, par e-mail à [cdos.35@wanadoo.fr](mailto:cdos.35@wanadoo.fr) ou par fax au 02 99 54 10 12.

**Lucien THOMAS vient d'être réélu à la présidence du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne. Il entame son 2<sup>ème</sup> mandat aux commandes du mouvement sportif breton.**

### Ils soutiennent le CDOS 35



**CDOS 35 - Maison Départementale des Sports - 13b, avenue de Cucillé - 35 065 RENNES Cedex**

Tél : 02.99.54.67.67 - Fax : 02.99.54.10.12

E-mail : [cdos35@wanadoo.fr](mailto:cdos35@wanadoo.fr) - Site Internet : <http://www.le-sport35.com>

## Aux employeurs relevant de la Convention Collective Nationale du Sport

Un nouvel avenant relatif aux salariés a été étendu par arrêté ministériel du 16 février 2009 (publié au JO 24 février 2009). Les dispositions de cet avenant deviendront obligatoirement applicables à tous les employeurs de la branche sport, à compter du 1er avril. Il fixe une augmentation échelonnée de la valeur du SMC en trois étapes à compter du 1er avril 2009. En outre, le salaire brut réel de l'ensemble des salariés devra augmenter au moins du montant des augmentations de chaque groupe.

### Article 1<sup>er</sup> :

La valeur du salaire minimum conventionnel (SMC) prévue à l'article 9.2.1 de la CCNS est fixée pour la métropole et les DOM conformément au tableau ci-dessous :

SMC : 1274, 87 € au 1<sup>er</sup> avril 2009

SMC : 1281,25 € au 1<sup>er</sup> septembre 2009

SMC : 1294,06 € au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Pour des salariés à temps plein et salariés à temps partiel travaillant plus de 10 heures hebdomadaires (au prorata du temps de présence) :

Groupe	Périodicité	Majoration
Groupe 1	Mensuel	SMC majoré de 5%
Groupe 2	Mensuel	SMC majoré de 8%
Groupe 3	Mensuel	SMC majoré de 17,8%
Groupe 4	Mensuel	SMC majoré de 25%
Groupe 5	Mensuel	SMC majoré de 40%
Groupe 6	Mensuel	SMC majoré de 75%
Groupe 7	Annuel	25 SMC
Groupe 8	Annuel	29 SMC

Pour les salariés à temps partiel travaillant 10 heures hebdomadaires ou moins (au prorata du temps de présence) :

Groupe	Périodicité	Majoration
Groupe 1	Mensuel	SMC majoré de 9%
Groupe 2	Mensuel	SMC majoré de 12,5%
Groupe 3	Mensuel	SMC majoré de 22,5%
Groupe 4	Mensuel	SMC majoré de 30%
Groupe 5	Mensuel	SMC majoré de 45%
Groupe 6	Mensuel	SMC majoré de 80%
Groupe 7	Annuel	25 SMC majoré de 5 %
Groupe 8	Annuel	29 SMC majoré de 5 %

## Article 2 :

Le salaire brut total hors ancienneté de l'ensemble des salariés des groupes 1 à 6 doit augmenter au moins du montant figurant dans le tableau ci-dessous au prorata de leur temps de travail.

	1 <sup>er</sup> avril 2009	1 <sup>er</sup> septembre 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Groupe 1	14,56	6,69	13,45
Groupe 2	14,98	6,88	13,84
Groupe 3	16,34	7,51	15,09
Groupe 4	17,34	7,97	16,02
Groupe 5	19,42	8,92	17,94
Groupe 6	24,27	11,16	22,42

Pour les groupes 7 et 8, l'augmentation annuelle ne peut être inférieure aux montants indiqués ci-dessous :

	1 <sup>er</sup> avril 2009	1 <sup>er</sup> septembre 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Groupe 7	346,77	159,36	320,31
Groupe 8	402,26	184,86	371,56

## Frais de transport «Domicile - lieu de travail»

**Les nouvelles règles de prise en charge des frais de transport « domicile-lieu de travail » sont applicables à partir du 1er janvier 2009.**

Le décret d'application sur la prise en charge par l'employeur des frais de transport exposés par les salariés pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail vient d'être publié au Journal officiel. En conséquence, la réforme issue de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (loi 2008-1330 du 17 décembre 2008, art. 20, JO du 18) est applicable à partir du 1er janvier 2009.

Ce dispositif comprend deux volets :

### **Prise en charge obligatoire en cas d'utilisation des transports en commun**

Les salariés qui utilisent les transports en commun ou un service public de location de vélos pour effectuer les trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail bénéficient obligatoirement, de la part de leur employeur, d'une prise en charge de 50% du prix de leur abonnement (sur la base du tarif 2<sup>ème</sup> classe).

Le décret précise les modalités de la prise en charge, voisines de celles jusqu'alors applicables en Ile-de-France : justificatifs à fournir par le salarié, règles de prorata applicables aux salariés à temps partiel, délai de paiement par l'employeur, etc. Cette prise en charge doit apparaître sur le bulletin de paye, sachant que sur ce point, les employeurs ne pourront être pénalement sanctionnés pour une omission qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009. Cette tolérance vise seulement à laisser aux entreprises le temps d'adapter, si nécessaire, leur logiciel de paye, mais n'a aucune incidence sur la date d'entrée en vigueur des autres mesures : ainsi, l'obligation de prise en charge des frais de transports publics ou de services publics de location de vélos s'applique bien à partir du 1er janvier 2009.

### **Prise en charge facultative en cas d'utilisation de son véhicule**

Les salariés qui utilisent leur véhicule personnel peuvent également bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge (dans une limite de 200 euros par an), de leurs frais de carburant ou d'alimentation électrique.